147659 - La signification des propos d'Abou Hourayrah (P.A.a):«Quant à l'autre, si je le diffusais, on me couperait la gorge.»

question

Il a été rapporté d'après Abou Hourayrah (P.A.a) qu'il a dit: J'ai reçu du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) deux récipients et j'en ai transmis un. Quant à l'autre, si je le diffusais, on me couperait la gorge. Les soufis prétendent que le savoir tu par Abou Hourayra est celui qui porte sur l'unicité de l'existence. Peut-on nous expliquer ce savoir dissimulé par Abou Hourayra (P.A.a) et quel en est l'argument?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Les propos d'Abou Hourayra (P.A.a) en question se présentent comme suit: J'ai reçu du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) deux récipients et j' en aitransmis un. Quant à l'autre, si je le diffusais, on me couperait la gorge.(Rapporté par al-Bokhari n° 120).D'après Yazin ibn al-A'sam, on a dit à Abou Hourayra:

-Tu racontes trop d'histoires!

-Si je vous racontais tout ce que j'ai entendu du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui), vous me qualifieriez de "ramasseur de n'importe quoi" et ne discuteriez plus avec moi.(Rapporté par Ahmad dans al-Mousnad (16/563) Les vérificateurs (des hadiths) jugent sa chaîne de transmission authentique.

S'agissant de l'allégation des soufis selon laquelle la partie tue par Abou Hourayra représente la savoir ésotérique qui porte sur l'unicité de l'existence, elle est fausse pour plusieurs considérations:

1.Cette allégation ne repose sur aucun argument. Abou Hoyrayra lui-même ne s'est pas prononcé sur le contenu des hadiths qu'il n'a pas dévoilés. Comment dès lors ont ils (les soufis) pu en connaître la vraie nature?

2. La théorie de l'unicité de l'existence implique une mécréance sans ambages de l'avis unanime des ulémas de l'islam. Attribuer une telle théorieà un auguste compagnon comme Abou Hourayra (P.A.a) est le pire mensonge qu'on puisse proférer.

3.Si la théorie de l'unicité de l'existence ou le savoir ésotérique était acceptable pour la religion, comment le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) l'aurait-il caché et donné à ses compagnons l'ordre d'en faire de même? Pourquoi aurait-il caché une vérité relavant des questions fondamentales de la religion alors qu'Allah le Puissant et Majestueux dit: Certes ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre en fait de preuves et de guide après l'exposé que Nous en avons fait aux gens, dans le Livre, voilà ceux qu'Allah maudit et que les maudisseurs maudissent. (Coran,2:159).

Les ulémas des musulmans sont unanimes à soutenir que ce qu'Abou Houraura déclara avoir caché n'a rien à voir avec l'unicité de l'existence ou le savoir ésotérique et qu'il s'agit de hadiths évoquant des troubles à venir et les signes de l'Heure apparaissant au temps de certains princes contemporainsd'Abou Houraura. Celui-ci les cacha par crainte de s'exposer à leur répression et à leur injustice, estimant que la dissimulation de tels hadiths ne constituait pas une quelconque amputation de la religion. L'injustice de l'injuste est flagrante et n'a pas besoin d'un hadith pour être connue.

Al-imam al-Qourtoubi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: Selon nos ulémas, ce qu'Abou Hourayra s'est abstenu de divulguer par crainte de s'exposer à des épreuves , voire à l'exécution, avait trait aux troubles à venir, à la désignation des personnes apostasiées, à des hypocrites et consorts, choses qui ne relevaient pas des explications nécessaires à la bonneguidée. Allah Très-haut le sait mieux. Al-Djaamili ahkaam al-qour'an (2/186).

L'imam adh-Dhahabi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: D'après Makhoul, Abou

Hourayra disait : que de gens intelligents aux quels je n'ai pas communiqué le savoir!

Ce qui m'a fait dire que ces propos indiquent la permission de dissimuler des hadiths susceptibles de provoquer des troubles affectant les questions essentielles ou secondaires et pouvant être interprétées comme des louanges ou un dénigrement. Quant à un hadith traitant du licite ou de l'illicite, il n'est pas permis en aucun cas de le taire car il relève des explications de la guidée. On lit dans le Sahih d'al-Bokhari ces propos d'Ali (P.A.a): Racontez aux gens ce qu'ils sont en mesure de comprendre et laissez ce qu'ils risquent de contester (par incompréhension). Voulez-vous qu'ils démentissent Allah et Son Messager?

Si Abou Hourayra diffusait le contenu de son récipient, il se serait exposé à la nuisance, voire à l'exécution. Un uléma peut toutefois diffuser un hadith donné pour faire revivre la Sunna. Il serait traité en fonction de son intention et recevrait une récompensemême si son effort était erroné.» Extrait de Siyarou a'alaam an-noubalaa (2/597).

Al- Hafedz Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde):« Le fait pour les ulémas de considérer les hadiths non divulgués comme étant ceux qui contenaient les noms de mauvais gouvernants, les conditions prévalant au temps de leur règne (s'explique) en ceci qu'Abou Hourayra faisait allusion à certains d'entre eux tout en restant dans le flou par crainte de leur répression. C'est dans ce sens qu'il disait: Je sollicite la protection d'Allah contre le début des année soixante, et la gouvernance des jeunes faisant allusion à l'accession au califat de Yazid fils de Mouavia, survenu en l'an 60 de l'Hégire. Allah exauça l'invocation d'Abou Houraura car il mourut un an plus tôt.

Ibn al-Mounir a dit: Les ésotériques utilisentce hadith pour soutenir leur fausse théorie selon laquelle la charia possède deux phases; l'une apparente et l'autre cachée. Or, cette dernière revient en définitive à diluer la religion. Il poursuit en disant: en employant l'expression : "on me couperait"...il entendait dire que les tyrans lui amputeraient la tête s'ils l'avaient entendu dénoncer leurs actes et les juger aberrants. Ceci est corroboré par le fait que si les hadiths dissimulés renfermaient des dispositions légales, il n'aurait pas pu les occulter. D'autres ont dit: Il est probable qu'en plus de cela, il entendait parler de hadiths relatifs aux signes de l'Heure, aux

vicissitudeset conflits de la fin des temps, choses qui auraient été rejetées par ceux qui ne seraient pas habitués (à ce genre de prédiction) et remises en cause par des indifférents. Extrait de Fateh al-Bari (1/216).

L'érudit, Muhammad Rachid Ridha, (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), dit: «Quant aux mystiques, certains d'entre eux ont bondi sur ces textes ambigus et leurs interprétations à cause de l'insuffisance de leur maîtrise du savoir tiré du Livre et de la Sunna. Ils s'accrochent à des hadiths apocryphes et se servent du sens apparent de certains hadiths et traditions authentiques comme ces propos rapportés par Abou Hourayra: J'ai reçu du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) deux récipients et j' en aitransmis un. Quant à l'autre, si je le diffusais, on me couperait la gorge. en désignant sa nuque car si on l'avait égorgé, sa gorge aurait été amputée.

Les ignorants parmi les mystiques prétendent que ce qu'ils possèdent en termes de connaissances gnostiques provient de l'autre récipient d'Abou Hoyrayra. Une partie d'entre eux croient que leurs maîtres disposent d'une chaîne de transmission qui véhicule le savoir ésotérique depuis certains compagnons ou imams issus des gens de la Maison (prophétique) (Puisse Allah les agréer)

Les ulémas sûrs ont retenu qu'Abou Houyrara n'a tu que des hadiths évoquant des troubles en perspective, une détérioration de la vie religieuse et profane provoquée par de jeunes gouvernants issus de la populace Quraychite, en l'occurrence les Umayyades. Il a été rapporté qu'il avaitdemandé à Allah de le protéger contre l'an 60 et la gouvernancedes jeunes. Il décéda en l'an 57 ou 59 de l'Hégire. En l'an 60, Yazid fils de Mouavia accéda au pouvoir et l'on comprit que ce de son gouvernement qu'Abou Hourayra avait sollicité la protection divine. Allah Très-haut l'en protégea car il ne vit pas ses jours sombres.

Il a été rapporté qu'il disait au sujet des jeunes gouvernants Quraychites qui allaient provoquer la détérioration des affaires religieuses des musulmans, selon un hadith, si je voulais citer leurs noms, jele ferais.Ce qui signifie que- à l'instar de Houdhayfa ibn al-Yaman- il avait reçu du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) des informations relatives aux troubles et aux mauvais gouvernants et qu'il les dissimulait par peur de représailles de la part de ces tyrans corrupteurs. Quant à la dissimulation d'un élément quelconque de la religion, elle est l'objetd'une

interdiction consensuelle fondée surdes textes tirés du Livre et de la Sunna.» Extrait succinct du Tafsir al-Manar (6/390).

L'érudit algérien, Tahir, (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:« par le premier récipient, il entendait désigner les hadiths dont la diffusion ne représentait aucun inconvénient selon lui et , par le deuxième récipient, il entendait désigner les hadiths révélant et dénigrant les gouvernants injustes car il a été rapporté de lui qu'il a dit: Si je voulais les nommer, je le ferais. Il s'était empêché de les dénoncer par crainte d'être réprimé.

Pour certains soufis, il entendait faire allusion à des hadiths évoquant des secrets divins que seuls des gens dotés de cœurs éclairés peuvent saisir.Dire que c'est ce dernier sens qui est voulu est discutable. Car s'il en était ainsi, il n'aurait pas été permis à Abou Hourayra de les dissimulerà tous, et il les aurait communiqués à une partie des particuliers.» Extrait succinct de Tawdjiih an-Nadzar (1/63-64).

Allah le sait mieux.